



# SOUTIEN A L'OPÉRATIONNEL ET AUX INTERVENANTS



**NDO 31**

- Version du 12 décembre 2022 -

## **LISTE DES DESTINATAIRES**

<b>DIFFUSION INTERNE</b>		
	Pour action	Pour information
Directeur Départemental	x	
Directeur Départemental Adjoint	x	
Officiers Supérieurs de Direction	x	
Chefs de site	x	
Chefs de colonne	x	
Chefs de groupe	x	
Tous CIS	x	
CODIS 26	x	

<b>DIFFUSION EXTERNE</b>		
	Pour action	Pour information
SDIS 07		x

## **HISTORIQUE DES MODIFICATIONS**

<b>Date</b>	<b>Page</b>	<b>Objet</b>
12/12/2022		Création du document

## SOMMAIRE

LISTE DES DESTINATAIRES .....	2
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS .....	3
SOMMAIRE .....	4
1. PRÉAMBULE .....	5
2. GÉNÉRALITÉS .....	5
3. CONCEPT DU SOI.....	5
3.1 L'organisation du soutien .....	5
3.2 Une sectorisation nécessaire .....	6
3.3 Scénarios possibles de montée en puissance.....	6
4. COMPOSITION ET ORGANISATION DU SOI .....	7
4.1 Composition de l'USOI et modules complémentaires.....	7
4.2 Les seuils d'engagement du SOI .....	8
5. LES MOYENS DU SOI.....	9
5.1 Le soutien à l'opérationnel .....	9
5.1.1 Le soutien technique .....	9
5.1.2 Le soutien logistique.....	9
5.2 Le soutien aux intervenants .....	10
5.2.1 Le soutien sanitaire opérationnel (SSO) .....	10
5.2.2 Le soutien physiologique et le reconditionnement des intervenants .....	10
5.2.3 Le soutien psychologique des intervenants .....	12
6. ANNEXES.....	13
Annexe 1 – Seuils de déclenchement de l'USOI.....	13
Annexe 2 – Soutien sanitaire en opération SSSM (SSO).....	14
Annexe 3 – Tableau d'aide à la décision engagement logistique alimentaire .....	15
Annexe 4 – Notes et règlements associés .....	16
Annexe 5 – Glossaire .....	17

## 1. PRÉAMBULE

La doctrine n'a pour objet que de guider l'action et faciliter la prise de décision des sapeurs-pompiers lors de leurs interventions, à partir de la connaissance des meilleures pratiques identifiées lors de retours d'expériences. Elle n'a nullement pour objet d'imposer des méthodes d'actions strictes, chaque situation de terrain ayant ses particularités. Chercher à prévoir un cadre théorique unique pour chacune serait un non-sens. Dès lors, seuls des conseils à adapter au cas par cas sont pertinents et nécessaires.

La mise en œuvre de la doctrine requiert du jugement pour être adaptée aux impératifs et contraintes de chaque situation. La décision dans une situation particulière, qui s'écarte des orientations données par les documents de doctrine relève de l'exercice du pouvoir d'appréciation, intégrée à la fonction de commandement inhérente à la mission en cours.

## 2. GÉNÉRALITÉS

Le SDIS 26 a souhaité mener une réflexion sur l'organisation du « soutien à l'opérationnel et aux intervenants (SOI) » en allant au-delà du périmètre lié à la simple présence du « soutien sanitaire opérationnel » proposé par la présence de moyens de santé et de secours médicaux.

À l'appui de nombreuses publications dans le domaine, le SDIS 26 a souhaité retenir la définition suivante du soutien à l'opérationnel et aux intervenants :

*« Le soutien à l'opérationnel et aux intervenants est destiné à mettre à disposition des COS des matériels complémentaires nécessaires à la bonne conduite des opérations et à tout mettre en œuvre pour prendre en charge dans les meilleures conditions possibles le reconditionnement des différents personnels engagés sur une opération. Il intègre différentes notions qui sont distinctes de celles concernant les éventuels impliqués ou victimes concernés par cette opération ».*

La présente note a pour objet de rappeler que le soutien à l'opérationnel et aux intervenants doit être une préoccupation permanente du COS. Elle détaille les moyens et décline l'organisation fonctionnelle du SOI.

## 3. CONCEPT DU SOI

### 3.1 L'organisation du soutien

Le SOI repose sur des moyens humains et techniques pluridisciplinaires et transversaux.

Ses différentes composantes sont les suivantes :

➤ **Soutien à l'opérationnel :**

- le soutien technique ;
- le soutien logistique.

➤ **Soutien aux intervenants :**

- le soutien sanitaire opérationnel ;
- le soutien physiologique et le reconditionnement des intervenants ;
- le soutien psychologique.

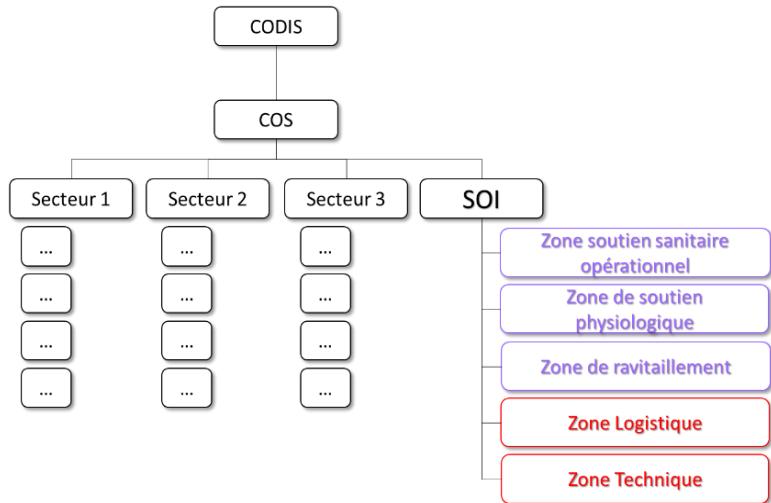
### 3.2 Une sectorisation nécessaire

Il est important de rappeler que le SOI ne saurait se mettre en place sans l'implication du COS, dont la compétence en matière de gestion lui revient tout naturellement.

Quel que soit le niveau d'engagement des secours, il doit l'intégrer dans son dispositif.

Lorsque le secteur « soutien à l'opérationnel et aux intervenants - SOI » est créé, l'officier en charge de celui-ci a pour tâches :

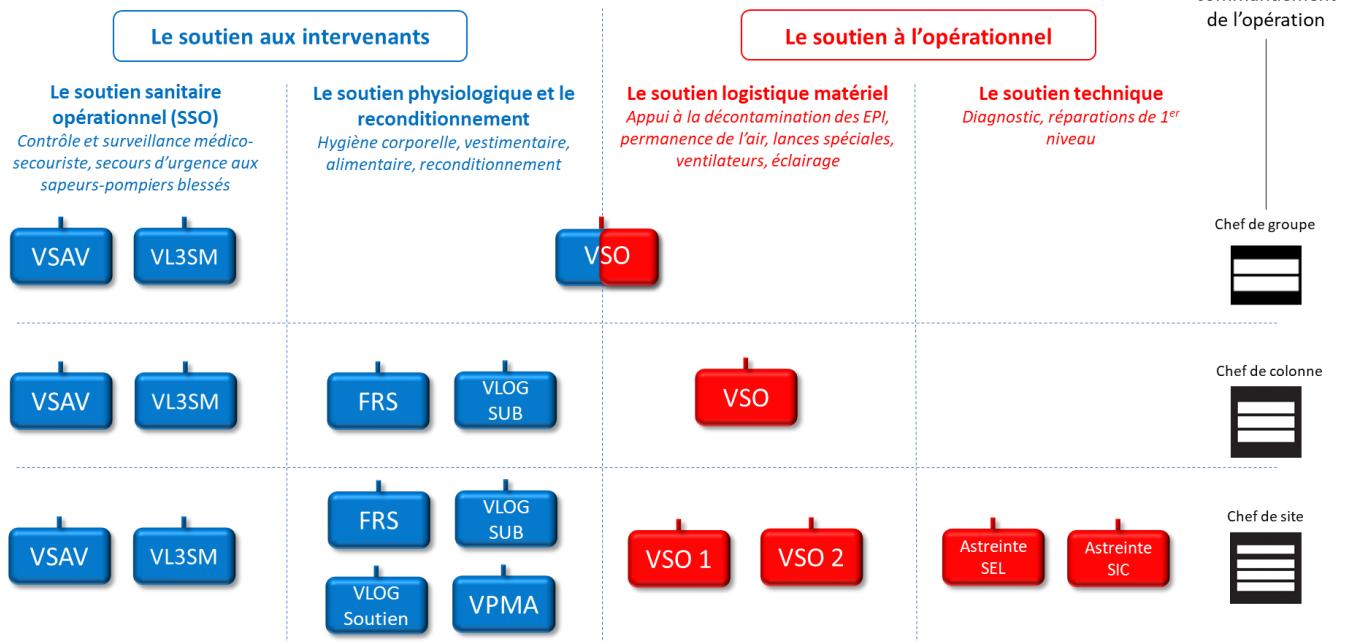
- de proposer au COS le ou les emplacements des différentes entités du secteur SOI ;
- de mettre en place les différents éléments du secteur, en facilitant autant que possible l'accès à la zone SSO ;
- de coordonner l'action des différents agents placés sous sa responsabilité en fonction de leur compétence et de leur statut ;
- de coordonner les actions de logistique en relation avec les collectivités, les élus ou les établissements privés requis ;
- d'administrer le fonctionnement du secteur ;
- de rendre compte de ses actions au COS.



*Exemple d'organisation et de sectorisation*

### 3.3 Scénarios possibles de montée en puissance

**Exemples de compositions du dispositif en fonction de l'importance de l'opération**



## 4. COMPOSITION ET ORGANISATION DU SOI

Le SOI est conceptualisé sous la forme de différents moyens susceptibles d'être sollicités en fonction du dimensionnement du sinistre, de sa nature et des différents acteurs. **Il est articulé autour d'une entité de base : l'unité de soutien à l'opérationnel et aux intervenants, l'USOI.**

Cette unité de base peut être complétée selon le contexte particulier et à la demande du COS par les entités disponibles au sein du SDIS 26. Dans ce cas il devient le groupe SOI (GSOI – voir schéma ci-dessous) à minima commandé par un chef de groupe.

### 4.1 Composition de l'USOI et modules complémentaires

Placée sous l'autorité du COS, l'unité de soutien à l'opérationnel et aux intervenants est constituée de :

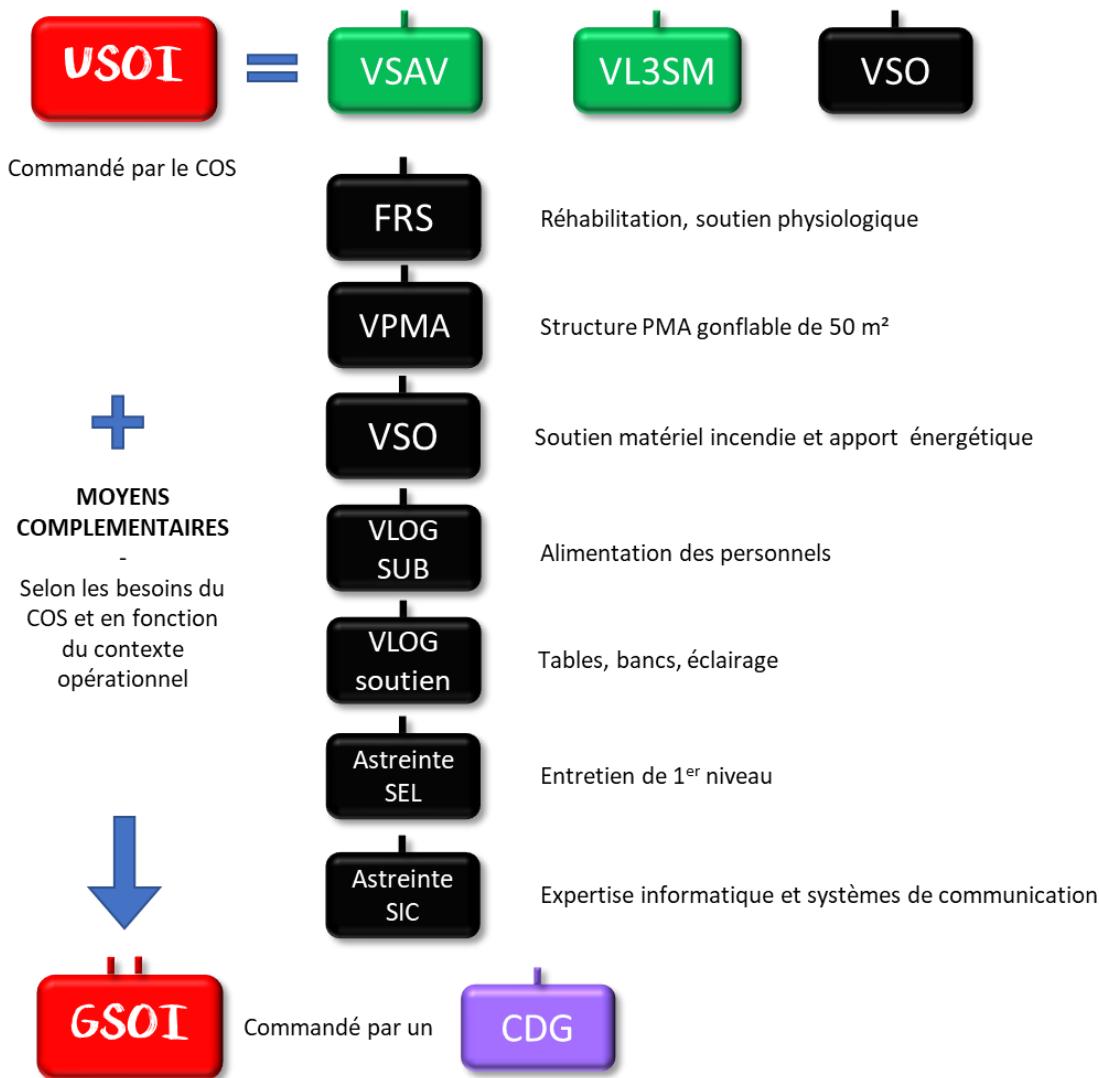
- 1 VSAV : 3 sapeurs-pompiers et le matériel de secourisme pour prise en charge d'un SP victime d'un malaise ou d'un accident ;
- 1 VL 3SM : armé par un ISP ou un MSP (selon le niveau du SSO) pour une prise en charge médicale ou paramédicale rapide ;
- 1 VSO (véhicule de soutien opérationnel) : soutien matériel incendie et apport énergétique.

Le COS peut compléter son dispositif par le ou les moyens suivants :

- FRS : fourgon de réhabilitation et de soutien disposant des matériels et aménagement permettant d'organiser la réhabilitation des sapeurs-pompiers et leur soutien physiologique ;
- VPMA : le véhicule poste médical avancé permet la mise à disposition d'une tente gonflable de 50 m<sup>2</sup> pour offrir une structure d'accueil chauffée ;
- VSO : soutien matériel incendie et apport énergétique
- VLOG Sub : véhicule de logistique et de subsistance qui dispose des matériels de base à la confection de plats chauds ;
- VLOG Soutien : met à disposition tables, bancs et éclairage pour constituer un point restauration ;
- Astreinte SEL : l'astreinte service équipement et logistique offrant avec ses personnels compétents et les matériels un premier niveau mécanique et entretien ;
- Astreinte SIC : l'astreinte système d'information et de communication.

**Si l'USOI est complétée par un ou des éléments, l'unité devient un groupe de soutien à l'opérationnel et aux intervenants (GSOI) qui est systématiquement encadré par un chef de groupe.**

Le GSOI s'intègre dans la sectorisation de l'intervention sous l'autorité du COS. Dans le respect de la doctrine de gestion opérationnelle et de commandement, le déclenchement d'un GSOI implique automatiquement l'engagement d'un niveau de commandement de niveau chef de colonne, si tel n'est pas déjà le cas.



## 4.2 Les seuils d'engagement du SOI

L'engagement de l'USOI est standardisé selon une grille de cotation similaire à celle connue pour le soutien sanitaire opérationnel ayant fait ses preuves depuis plusieurs années. Cette grille intègre 3 critères d'évaluation :

- la nature de l'intervention : analyse du niveau de risques auxquels sont confrontés les SP ;
- l'effectif SP engagé : évaluation du nombre de SP exposés ;
- la durée prévisible de l'engagement : intégration de la durée d'exposition.

L'annexe 1 du présent document propose les scores déterminant l'engagement du SOI :

- $\leq 15$  : pas d'engagement SOI ;
- $> 15$  et  $< 25$  : USOI avec SSO de niveau 1 (ISP) ;
- $\geq 25$  : engagement USOI avec SSO de niveau 2 (MSP + ISP).

Dans l'intention, le CODIS est garant de l'analyse et de l'engagement par anticipation de l'USOI sur la base de ces critères. Le COS peut, en complément et selon le contexte opérationnel particulier, formuler une demande de complément ou d'allègement.

## 5. LES MOYENS DU SOI

### 5.1 Le soutien à l'opérationnel

#### 5.1.1 Le soutien technique

Il a pour vocation de mettre au profit du COS, un appui dans les domaines des systèmes d'information de communication, des diagnostics de premiers niveaux en cas de panne d'agrès opérationnels, d'extraction et de convoyage de véhicules accidentés, de produits de complément (carburant, huiles, adblue, etc...).

Il s'appuie sur deux astreintes :

- astreinte « groupement des services techniques – service équipement et logistique » (SEL) ;
- astreinte « Système d'informations et de communication » (SIC).

Les missions de chacune de ces astreintes sont détaillées dans les notes de service ou d'information associées dont les références sont disponibles en annexe n°5.

#### 5.1.2 Le soutien logistique

Le soutien logistique a pour vocation de mettre à disposition des matériels dédiés et spécifiques disponibles dans les VSO. Chaque VSO est armé par deux sapeurs-pompiers.

La dotation des VSO est détaillée dans la notice d'emploi NDE n°24 dont les références sont disponibles annexe n°5.

Les grandes lignes de la dotation sont les suivantes :

- Air respirable :
  - 10 dossards ARI ;
  - 18 bouteilles ARI 300 b ;
- matériels d'éclairage ;
- Petits matériels incendie :
  - lances spécifiques, lance monitor, lance à mousse, ventilateurs ;
  - caméra thermique ;
- apport énergétique de 1<sup>ère</sup> nécessité :
  - eau, café, fruits secs ;
  - pour une douzaine de sapeurs-pompiers.



## 5.2 Le soutien aux intervenants

Les moyens du soutien aux intervenants, destinés à faire face à un large panel de configurations d'intervention, regroupent :

- le soutien sanitaire opérationnel ;
- le soutien physiologique et le reconditionnement des intervenants ;
- le soutien psychologique des intervenants.

### 5.2.1 Le soutien sanitaire opérationnel (SSO)

Un soutien sanitaire opérationnel est organisé à l'échelon départemental par le SSSM. Le rôle du soutien sanitaire vise à la préservation de l'intégrité physique des intervenants.

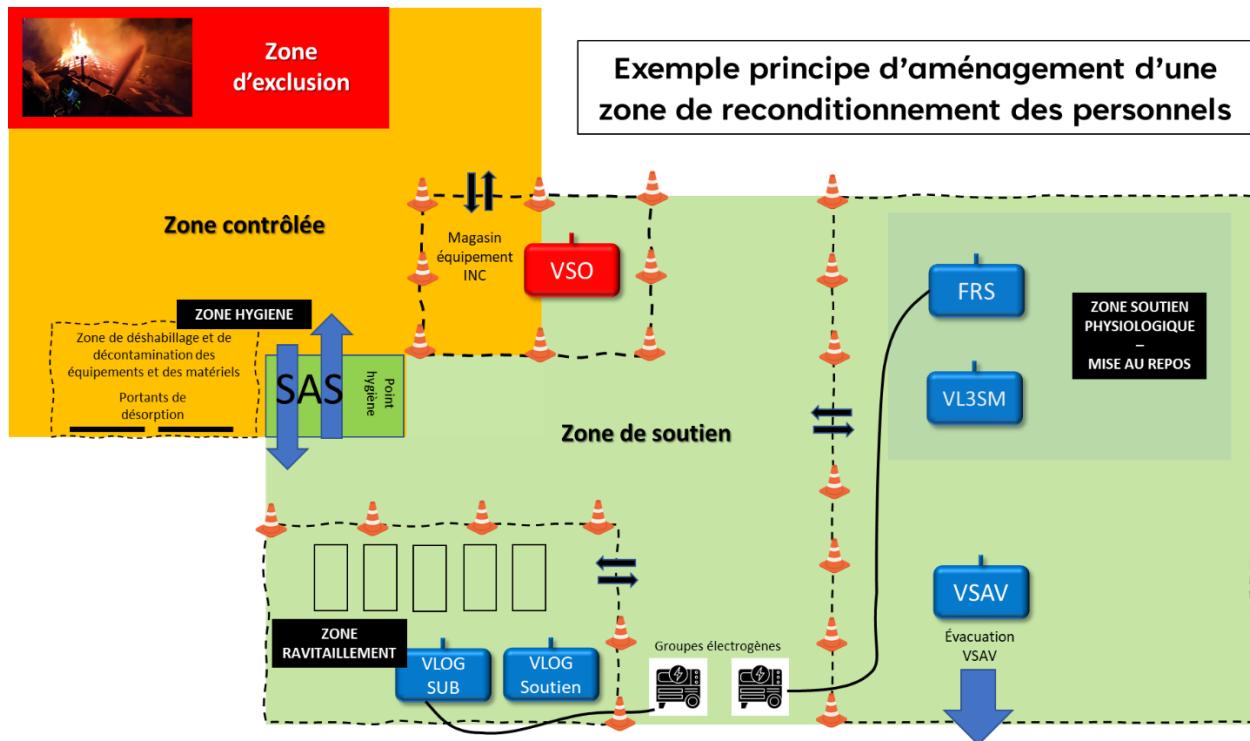
Il est concrètement constitué, selon le niveau 1 ou 2 de :

- Niveau 1 : VSAV + VL 3SM + infirmier(e) SP SSO ;
- Niveau 2 : VSAV + VL 3SM + infirmier(e) SP SSO + médecin SP.

Le détail des missions et les principes de fonctionnement sont définis dans l'annexe n°2 du présent document.

### 5.2.2 Le soutien physiologique et le reconditionnement des intervenants

Afin d'assurer la préservation de l'intégrité physique et physiologique des intervenants, le soutien aux intervenants repose sur le principe de marche en avant qui intègre un point d'entrée et un point de sortie. Une zone de soutien sera symbolisée par la mise en place systématique sur chaque opération dimensionnante d'un « SAS soutien » constituant un passage obligé.



Trois dimensions seront organisées au sein de la zone soutien :

- l'hygiène corporelle et vestimentaire ;
- le soutien physiologique et la mise au repos ;
- le ravitaillement des intervenants.

#### 5.2.2.1 L'hygiène corporelle et vestimentaire

Mise en évidence par plusieurs études, la toxicité des fumées est intégrée dans la méthodologie opérationnelle et doit être considérée dans l'organisation du chantier. La note de doctrine opérationnelle spécifique à cette thématique (NDO 30 - Toxicité des fumées) précise les protocoles à suivre en fonction du niveau d'exposition des intervenants (voir références en annexe n°4).

Dès lors, la zone de soutien des intervenants doit faciliter l'accès des agents :

- aux kits d'hygiène et de décontamination ;
- à la zone de retrait des EPI potentiellement souillés ou contaminés.

Le détail des quatre protocoles par niveau d'exposition aux fumées précise les modalités :

- d'hygiène et de décontamination ;
- de déshabillage ;
- de conditionnement des EPI souillés ou contaminés ;
- de trajet retour au CIS et de nettoyage et d'entretien des équipements au CIS.

#### 5.2.2.2 Le soutien physiologique et la mise au repos



Le soutien physiologique et la mise au repos des personnels sont assurés et suivis par le soutien sanitaire opérationnel et placés sous la responsabilité du médecin ou de l'infirmier SSO. Ces dispositions sont généralement mises en œuvre au cours des opérations d'envergure nécessitant un engagement physique intense et de longue durée.

Le médecin ou l'infirmier SSO

a donc pour mission avec le concours des personnels du FRS et du VSAV, d'organiser l'espace dédié au soutien physiologique et au repos des sapeurs-pompiers. Les aménagements permettent de faciliter ou de mettre en œuvre :

- le retrait de la tenue de feu avant le SAS ;
- l'application des mesures d'hygiène de base (lavage des mains, visage) en sortie de SAS ;
- la mise au repos des agents notamment à l'aide des fauteuils de réhabilitation ;
- de traiter les températures corporelles anormales, avec l'emploi des ventilateurs brumisateurs (refroidissement des avant-bras) ou des appareils de chauffage (sous l'auvent) ;
- de réhydrater avec de l'eau fraîche ou des boissons chaudes ;
- de donner des apports énergétiques.

Durant ces phases de soutien et de repos, le SSSM observe cliniquement le SP et recueille les constantes nécessaires à sa surveillance (pouls, température, taux HbCo, glycémie capillaire et saturation en O<sub>2</sub>).

Les protocoles SSSM destinés au soutien sanitaire opérationnel intègre ces dimensions.

#### **5.2.2.3 Le ravitaillement des intervenants**

Le SDIS 26 a basé l'organisation du ravitaillement alimentaire sur un dispositif comprenant trois niveaux d'activation par ordre de priorité :

- 1) engagement du groupe de logistique alimentaire du SDIS 26 ;
- 2) sollicitation du véhicule de logistique alimentaire du SDIS 07 ;
- 3) sollicitation du traiteur conventionné.

Le fonctionnement du groupe logistique alimentaire (GLOGA) est détaillé dans le règlement d'emploi RDE 08 (voir références en annexe n°4). Il assure le ravitaillement des intervenants engagés sur des interventions d'ampleur et/ou d'une durée significative.

L'annexe n°3 présente le tableau d'aide à la décision permettant d'orienter sur la nécessité d'engager le ravitaillement alimentaire. Il intègre des critères d'effectif engagé et de durée d'intervention.

#### **5.2.3 Le soutien psychologique des intervenants**

Une unité de soutien médico-psychologique interdépartementale 26/07 (USMP), pluridisciplinaire, est composée d'infirmiers sapeurs-pompiers et d'experts psychologues ou de psychiatres. Cette unité poursuit à la fois des missions préventives et de soins. Elle peut donc être sollicitée pour des aspects opérationnels.

Sa composition et son organisation sont définies par des notes de service spécifiques (voir références en annexe n°4).

## **6. ANNEXES**

Annexe 1 – Seuils de déclenchement de l'USOI

**NDO.31**

Annexe 1

<b>Nature de l'intervention et cotation</b>	
	10
feu en sous-sol ou dans grand volume et/ou engagement EDELD intervention	feu de bâtiment agricole
feu de TMD ou accident avec fuite de matière dangereuse	secours en montagne ou en site souterrain
contamination NRBC	feu sur installation électrique
engagement de scaphandriers autonomes légers	feu d'ERP
feu d'établissement industriel	feu d'habitation collective
intervention USAR	risque d'explosion
accident ferroviaire	engagement sauveteurs de surface
accident aérien	feu de forêts

<b>Effectif engagé</b>	
≤ 20	0
> 20 ≤ 40	5
> 40	10

<b>Durée prévisible d'engagement</b>	
< 5 heures	0
> 5 heures	5

<b>SEUILS ENGAGEMENT USOI</b>	
≤ 15	Pas d'USOI
> 15 et < 25	USOI avec SSO niveau 1
≥ 25	USOI avec SSO niveau 2

Annexe 2 – Soutien sanitaire en opération SSSM (SSO)	<b>NDO.31</b>
	Annexe 2

*L'objectif est d'assurer un soutien sanitaire en opération par un dispositif mis en place par le SSSM pour les personnels engagés sur les opérations importantes ou particulières.*

<b>Dans quel cas :</b>	
1) A la demande du COS en priorité.	<input type="checkbox"/>
2) Sur décision du CDSO en fonction de la grille d'aide à la décision	<input type="checkbox"/>
3) Pour un départ de colonne FDF en renfort extra départemental.	<input type="checkbox"/>

<b>Modalités :</b>	
• Engagement du 1 <sup>er</sup> niveau du SSO.	<input type="checkbox"/>
• Déclenchement de l'ISP de proximité si délai trop important de l'ISP d'astreinte	<input type="checkbox"/>
• Information du Médecin d'astreinte départementale (MAD).	<input type="checkbox"/>
• Engagement éventuel du 2 <sup>ème</sup> niveau SSO uniquement après validation du MAD.	<input type="checkbox"/>
• Information du Médecin chef SSSM ou adjoint après engagement 2 <sup>ème</sup> niveau.	<input type="checkbox"/>

<b>Fonctionnement du SSSM pour le SSO :</b>	
• Un ISP d'astreinte par tranche de 12heures pour tout le département.	

<b>Composition du SOUSAN :</b>	
• 1 <sup>er</sup> niveau : Un ISP avec 1 VL3SM armé par un conducteur + un VSAV armé par 3 SP.	
• 2 <sup>ème</sup> niveau : 1 <sup>er</sup> niveau + un MSP	

<b>Procédure d'engagement du 1<sup>er</sup> niveau SSO :</b>	
• Alerte et engagement de l'infirmier d'astreinte.	<input type="checkbox"/>
• Engagement de la VL3SM de rattachement avec conducteur	<input type="checkbox"/>
• Engagement d'une VL avec un conducteur du CIS de l'ISP si différent du CIS de la VL3SM. En fonction du lieu de l'intervention cette VL se rendra soit au CIS de rattachement de la VL3SM de l'ISP soit directement sur les lieux.	<input type="checkbox"/>

**Cas particuliers :**

<b>Risques NRBC :</b> Prévenir le MAD	<input type="checkbox"/>
<b>Impact PSY :</b> (selon critères prochainement définis par 3SM)	<input type="checkbox"/>

- Prévenir la psychologue d'astreinte du SDIS et informer le MAD

**Feux de forêts Extra départemental :**

• Appeler le MAD pour qu'il réalise la recherche d'un personnel	<input type="checkbox"/>
• Engager la VL3SM de Saint Paul avec un conducteur	<input type="checkbox"/>

		<b>Effectifs mobilisés sur l'intervention</b>			
		<b>&lt; 20</b>		<b>&gt; 20</b> ou intervention FDF	
<b>Durée prévisionnelle de l'intervention en heures</b>	<b>Intervention pendant les horaires de repas ?</b> <b>(06h00 - 08h00 ou 12h00 - 14h00 ou 19h00 - 21h00)</b>				
	NON	OUI	NON	OUI	
	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
<b>GLOGA</b>					
6 ou +					

Annexe 4 – Notes et règlements associés	<b>NDO.31</b> Annexe 4
---	---------------------------

### **Note d'information**

- Astreinte SIC : note d'information du 9 janvier 2017

### **Notes de service**

- [Astreinte SEL](#) : note de service 2021/63 du 14 décembre 2021
- Unité de soutien médico-psychologique : note de service [2021/28](#) et [2021/51](#)

### **Notes de doctrine**

- ND0 30 : Toxicité des fumées

### **Notices d'emploi**

- [NDE 11](#) : Véhicule porte véhicule – VPV
- [NDE 24](#) : Véhicule de soutien opérationnel – VSO
- [NDE 26](#) : Véhicule poste médical avancé – VPMA

### **Règlements d'emploi**

- [RDE 08](#) : Groupe logistique alimentaire – GLOGA

Annexe 5 – Glossaire		<b>NDO.31</b>
Annexe 5		

<b>ARI</b>	appareil respiratoire isolant	<b>PMI</b>	petit matériel incendie
<b>CDG</b>	chef de groupe	<b>RDE</b>	règlement d'emploi
<b>CDSO</b>	chef de salle opérationnelle	<b>SAMU</b>	service d'aide médicale d'urgence
<b>CIS</b>	centre d'incendie et de secours	<b>SDIS</b>	service départemental d'incendie et de secours
<b>CODIS</b>	centre opérationnel départemental d'incendie et de secours	<b>SEL</b>	service équipement et logistique
<b>COS</b>	commandant des opérations de secours	<b>SIC</b>	service informatique et communications
<b>CRM</b>	centre de regroupement des moyens	<b>SOI</b>	soutien à l'opération et aux intervenants
<b>CTA</b>	centre de traitement de l'alerte	<b>SP</b>	sapeur-pompier
<b>DGSCGC</b>	direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises	<b>SSSM</b>	service de santé et de secours médical
<b>EPI</b>	équipement de protection individuelle	<b>SSO</b>	soutien sanitaire opérationnel
<b>FRS</b>	fourgon de réhabilitation et de soutien	<b>USMP</b>	unité de soutien médico psychologique
<b>GLOGA</b>	groupe logistique alimentaire	<b>USOI</b>	unité soutien à l'opération et aux intervenants
<b>GSOI</b>	groupe soutien à l'opération et aux intervenants	<b>VL3SM</b>	véhicule léger service de santé et de secours médical
<b>IP</b>	instruction permanente	<b>VLOG</b>	véhicule logistique soutien
<b>ISP</b>	infirmier sapeur-pompier	<b>VLOGSub</b>	véhicule logistique et subsistance
<b>LOGA</b>	logistique alimentaire	<b>VLOGA</b>	véhicule logistique alimentaire
<b>MAD</b>	médecin d'astreinte départementale	<b>VPMA</b>	véhicule poste médical avancé
<b>MSP</b>	médecin sapeur-pompier	<b>VPV</b>	véhicule porte véhicule
<b>NDE</b>	notice d'emploi	<b>VSAV</b>	véhicule de secours et d'assistance aux victimes
<b>NDO</b>	note de doctrine opérationnelle	<b>VSO</b>	véhicule soutien opérationnel
<b>PCC</b>	poste de commandement de colonne	<b>VST</b>	véhicule soutien technique